

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



6.05.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°43

Les clubs peuvent contacter l'ACGF par e-mail (acgf@football.ch), la boîte e-mail est relevée quotidiennement.

Le secrétariat répondra au téléphone à intervalles irréguliers.

AVIS AUX CLUBS

Mesdames et Messieurs les président-e-s,

Chers amis du foot genevois,

En cette période de confinement, je vous transmets le plein soutien et les cordiales salutations du Comité central et du staff de l'ACGF !

Tenez bon ! Restez chez vous, de manière à ce que nous puissions tous nous revoir lorsque le foot reprendra !

A cet égard, il est largement prématuré d'évoquer une reprise du foot ! Une fois que nous connaîtrons le scénario de sortie du confinement, il sera largement temps d'adopter le scénario de reprise des activités footballistiques.

En tout état, l'ACGF a déjà lourdement insisté et se battra pour que le scénario de reprise adopté soit national et non pas confié aux bons soins de chaque région.

S'agissant des mesures visant à atténuer les effets de la pandémie sur la santé financière des clubs, l'Office Fédéral du Sport (OFSP) a mis au point une procédure destinée aux associations du sport amateur, que nous vous laissons le soin de découvrir. Dans ses critères, cette procédure apparaît a priori assez restrictive compte tenu de l'objectif national poursuivi.

Au plan cantonal, le Fonds du sport genevois, associé aux collectivités publiques du Canton et de la Ville de Genève, a édité une marche à suivre concernant la possibilité d'effectuer une demande exceptionnelle de soutien, qui devra obligatoirement être en lien avec les conséquences de la pandémie sur les finances des clubs. Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de découvrir cette demande exceptionnelle de soutien.

L'ACGF vous invite avec force à le consulter.

Enfin, pour les clubs d'une certaine ampleur et qui développent une forme d'activité commerciale, il est a priori possible d'obtenir - en cas de crise de liquidités - un prêt auprès de leur relation bancaire habituelle (BCGE, UBS, Crédit Suisse, Raiffeisen,...). Ce prêt est, selon les informations reçues, au maximum de 10% du chiffre d'affaire annuel, doit être remboursé sur six ans au maximum et son taux d'intérêt est de 0% en tous les cas pour la première année. Si besoin, l'ACGF invite les clubs concernés à prendre contact avec leur partenaire bancaire habituel.

En vous réitérant le soutien de l'ACGF et en vous souhaitant de Joyeuses Pâques, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, chers amis du foot genevois, à l'assurance de mes plus sportives salutations.

Pascal Chobaz

Président

MANIFESTATIONS

Le Comité central a fixé les dates des différentes manifestations suivantes, sous réserve bien sûr que celles-ci puissent avoir lieu et sous réserve d'un éventuel bouleversement des calendriers :

La journée cantonale des juniors E du dimanche 3 mai 2020 est annulée.

La journée cantonale Foot Enfant du samedi 23 mai 2020 est annulée.

La finale de 3^{ème} ligue du mercredi 27 mai 2020 est annulée.

Les finales des Coupes genevoises juniors A–B–C et FF-15 du samedi 6 juin 2020 sont annulées.

Les finales des Coupes genevoises seniors 30+ et 40+ du mardi 2 juin 2020 sont annulées.

La finale de la Coupe genevoise actifs du mercredi 3 juin 2020 est annulée.

La finale de la Coupe genevoise actives du jeudi 4 juin 2020 est annulée.

Tirage au sort des groupes

mercredi 1^{er} juillet 2020

INFORMATIONS DIVERSES

GROUPEMENTS

Informations importantes concernant les groupements :

- La démission d'un groupement n'est possible que pour la fin d'une saison. Elle doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement, par écrit, jusqu'au **30 avril** et envoyé à l'ACGF.
- Les conventions de groupement doivent être déposées auprès de l'ACGF jusqu'au **30 juin**.

Vous trouverez toutes les informations sous :

https://org.football.ch/portaldata/28/Resources/Dokumente/FR/08_Groupements/8.1_Reglement_pour_les_groupements.pdf

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est maintenant active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos, n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2020

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2020 de l'ACGF, organisée par Urania Genève Sport, aura lieu le samedi 10 octobre 2020 au Palladium.

FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

La soumission des demandes 2020 est ouverte sur la plateforme www.fondsdusport.ch

Connectez-vous sur votre compte existant. Il vous sera demandé de valider et d'enregistrer la mise à jour de votre profil. Cliquez ensuite sur le menu « mes demandes – nouvelle demande », complétez les champs requis et cliquez sur « soumettre ». En fin de processus, un accusé de réception vous est transmis par email, indiquant le numéro de demande qui vous attribué. Vous pourrez dès lors la suivre en ligne.

Délai de soumission : **jeudi 30 avril 2020.**

En cas de question, une permanence téléphonique est ouverte au numéro 022 327 94 60 – lundi et, mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Vous pouvez également écrire à : administration@aideausport.ch

Rappel

COURS ANIMATEUR 2020

Nouveauté, le cours se déroulera dès 2020 sur une matinée.

COURS

SVF ACGF E/A 3/20

SVF ACGF E/A 4/20

DATES

21.03.2020

28.03.2020

LIEU



L'horaire du cours est le suivant :

- Samedi de 8h00 à 12h00

Conditions :

Maximum 32 participants par cours. A partir de 16 ans.

Le cours coûte CHF 30.- par participant et doit être payé par les participants ou par les clubs.

Paiement à effectuer sur le compte de l'ACGF : CH53 0900 0000 1200 1622 5

L'inscription est définitive au moment du paiement.

COURS DE PERFECTIONNEMENT (RATTRAPAGE) POUR ARBITRES-MINI

Ce cours de rattrapage s'adresse aux arbitres-mini qui dirigent des matches de championnats juniors FF-15, D et E qui n'ont pas suivi le cours du 26 et 27 février 2020.

Ce cours est obligatoire, les arbitres-mini qui n'auront pas suivi ce cours de formation ne pourront plus officier.

Ce cours de perfectionnement aura lieu

Date : 25 mars 2020 – horaire :



Lieu : Fmb Pont-Rouge, centre de football du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy).

Les responsables arbitres-mini des clubs sont priés de transmettre ce message aux arbitres-mini et doivent également s'assurer de leur présence à ce cours de **rattrapage**. Monsieur Mario CIVITILLO, responsable arbitres-mini à l'ACGF, reste à votre disposition pour tout complément d'information. Tél : 079 707 39 31 ou mario_civitillo@sunrise.ch

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2019/2020

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2019 / 2020 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2000 - 31.12.2002

Juniors B - 01.01.2003 - 31.12.2004

Juniors C - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors D - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors E - **01.01.2009** - 31.12.2010

Juniors F - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors G - **01.01.2013** - 31.12.2014

Les juniors A et B (01.01.2000 - 31.12.2004) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2001 – 31.12.2004 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2005 – 31.12.2007

FF-12 - 01.01.2008 – 31.12.2010

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie juniors inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourses//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

PHASE FINALE 2020 DE L'UEFA YOUTH LEAGUE

La phase finale 2020 de l'**UEFA Youth League** sera disputée par 16 équipes le vendredi 17 et le lundi 20 avril 2020 au Centre Sportif de Colovray.

Compétition : phase finale 2020 de l'UEFA Youth League

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 18h00

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 20h00

Finale : lundi 20 avril 2020 à 18h00

Tous les clubs ont reçu par courriel le 11 décembre 2019 le formulaire d'inscription.

Les réservations de groupe sont à renvoyer à : UYLTicketing@uefa.ch avant le 16 mars 2020.

Reporté



Genève, le 6 mai 2020/nw